ENGAGEMENT DES COUREURS

En m'inscrivant à cette course, j'atteste avoir conscience des risques encourus par la pratique du trail en milieu naturel accidenté et de ses contraintes spécifiques (matériel obligatoire, autonomie partielle en boissons et nourriture, barrières horaires).

J'ai également pris connaissance des informations de cette page et du règlement de l'Ultra Beaujolais Villages Trail (UBVT) ci-dessous ainsi que des conditions de remboursement.

Je m'engage à respecter la nature ainsi que l'ensemble des directives de course définies par les organisateurs.

Je m'expose à la disqualification en cas de :

- toute agression verbale ou physique à l'encontre des organisateurs et bénévoles.
- atteinte à l'intégrité de la nature (jet de déchets) et du parcours (détérioration du balisage, coupe délibérée hors du chemin balisé…).

L'inscription à l'Ultra Beaujolais Villages Trail vaut connaissance et acceptation par le concurrent du règlement de l'épreuve.

REGLEMENT 2024

ORGANISATION

L'Ultra Beaujolais Villages Trail est organisé avec la collaboration de l'association « Ultra Beaujolais Villages Trail » de LE PERREON, association loi 1901 inscrite au journal officiel (enregistrement n°W692003855 en préfecture de Villefranche sur Saône) en date du 25 mars 2010 et modifiée le 1er juillet 2015, n° SIRET 52960313600027. L'association est adhérente à ITRA.

ARTICLE 1 – Épreuves

L'Ultra Beaujolais Villages Trail de LE PERREON est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant à 95% les sentiers de randonnée du pays Beaujolais avec quelques passages dans les vignes.

Chaque épreuve se déroule à allure libre mais avec une contrainte horaire pour la plupart des courses :

Courses	Distance	Dénivelé	Départ Samedi 8 Juin 2024
ULTRA BVT	84 kms	4500 D+	4h00
EXTRA BVT	63 kms	3 500 D+	6h00
MARA BVT	42 kms	2 300 D+	7h00
MAXI BVT	26 kms	1 400 D+	8h00
MINI BVT	13 kms	600 D+	9h00
BABY BVT	9 kms	360 D+	10h00

Les épreuves de l'Ultra Beaujolais Villages Trail de LE PERREON permettent aux finishers de comptabiliser des points ITRA (International Trail Running Association) :

- ULTRA BVT ➔ 4 points ITRA
- EXTRA BVT ➔ 3 points ITRA
- MARA BVT ➔ 2 points ITRA
- MAXI BVT ➔ 1 point ITRA

Cette année, pour les plus costauds psychologiquement qui sont toujours prêts à recommencer et à aller plus loin, l'Ultra Beaujolais Villages Trail de LE PERREON organise le **DEFI CRET MORION.**
C'est juste « une petite bosse » de seulement 330m de D+ sur une distance de 3 kms qui permettra de confronter les plus rapides aux plus endurants durant un temps au choix de 3 heures, 6 heures ou 9 heures pour les plus courageux.

Courses	Durée	Distance/ D+	Départ Samedi 8 Juin 2024
DEFI CRET MORION	9 heures	3 kms 330 D +	6h30
	6 heures		7h30
	3 heures		8h30

ARTICLE 2 - « Charte » du Trailer

- Apprendre à se connaître soi-même et développer son autonomie afin d'aller au maximum de son engagement dans le respect de son intégrité physique et morale.
Le Trail, c'est aller chercher en soi des ressources que l'on ne soupçonnait pas, mais c'est aussi un peu de fierté et surtout beaucoup d'humilité... Les collines du Beaujolais sont un environnement qui peut « vite » devenir « exigeant », il faut en avoir conscience à votre inscription et quand vous choisissez votre matériel.

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est basé sur un équilibre écologique fragile. Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagées sur le sol et ne pas crier intempestivement.

- Respecter le balisage et suivre l'intégralité du tracé prévu par les organisateurs.

- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les ravitaillements. De manière plus générale, être conscient que le rôle principal de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes.

- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.

- Ne pas se faire ravitailler et assister sur le parcours. L'assistance est autorisée uniquement sur les zones prédéfinies (ravitaillements). L'échange de matériel y est possible.

- Ne pas se faire accompagner sur le parcours par une personne extérieure à la course (sans dossard) excepté 200m environ autour des zones de ravitaillement pour saluer famille et amis.

ARTICLE 3 – Contrôles

Tout manquement avéré au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par les organisateurs allant jusqu'à la disqualification.

- Pour être pointé et chronométré, le passage sur la ligne de départ est obligatoire.
- Des postes de contrôles seront positionnés sur l'ensemble du parcours afin d'assurer une parfaite régularité de la course (contrôle informatique avec le dossard électronique et contrôle manuel).
En cas d'abandon, le faire savoir sur une zone de ravitaillement ou à l'arrivée afin d'éviter des recherches inutiles.

ARTICLE 4 – Catégories d'âge et distance autorisée

Les catégories d'âge 2023 - 2024 :

Catégories	Code	Année…	Ages
Cadet	CA	2007 – 2008	16 et 17ans
Junior	JU	2005 – 2006	18 et 19ans
Espoir	ES	2002 – 2004	20 à 22ans
Senior	SE	1990 à 2001	23 à 34ans
Master 0	M0	1985 à 1989	35 à 39ans
Master 1	M1	1980 à 1984	40 à 44ans
Master 2	M2	1975 à 1979	45 à 49ans
Master 3	M3	1970 à 1974	50 à 54ans
Master 4	M4	1965 à 1969	55 à 59ans
Master 5	M5	1960 à 1964	60 à 64ans
Master 6	M6	1955 à 1959	65 à 69ans
Master 7	M7	1950 à 1954	70 à 74ans
Master 8	M8	1945 à 1949	75 à 79ans

Les distances maximales autorisées en fonction de l'âge :

Catégorie	Distances
Cadet	15kms
Junior	25kms
Espoir	Illimitées
Senior	Illimitées
Master	Illimitées

ARTICLE 5 - Sécurité et Assistance Médicale

Des postes de secours (médecins, ambulances, secouristes) sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course.
Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Suivant la gravité, la demande d'intervention des services publics n'est pas exclue.
Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours

- en appelant le PC course : 07 86 26 79 07
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

En cas d'impossibilité de joindre le PC course ou contrôleur, vous pouvez appeler directement les organismes de secours et seulement en cas d'urgence vitale (112 depuis la France).
Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.
Votre sécurité dépendra de la qualité de l'équipement que vous avez mis dans votre sac.
Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.
En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours des services publics qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous moyens appropriés, y compris héliportés. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

ARTICLE 6 – Action de prévention en matière de santé

Chaque coureur s'engage à :

- informer le Conseil Médical de l'Organisation en cas d'utilisation d'une prescription soumise à une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT). Une procédure est disponible à cet effet dans l'espace santé dont chaque coureur peut gratuitement disposer sur le site de l'International Trail Running Association (ITRA) : www.i-tra.org. Cette information est à faire dès le jour de l'inscription en cas d'AUT demandée ou obtenue antérieurement. Sinon, elle doit être faite au plus tard le 8ème jour suivant la demande d'AUT et impérativement avant le départ de la course.
- accepter l'ensemble des prélèvements urinaires et/ou sanguins et/ou capillaires et analyses associées demandés par le Conseil Médical de l'Organisation, étant entendu que les frais inhérents à la réalisation de ces prélèvements et des analyses associées sont à la charge directe de l'Organisation.
- accepter de répondre à toute convocation que le Conseil Médical pourra lui adresser sur la base des informations le concernant qu'il aura recueillies, de manière à échanger sur son aptitude ou non à participer à la course à laquelle il s'est inscrit. A l'issue de l'entretien, le Conseil Médical peut aller jusqu'à proposer au Jury de course la mise hors compétition du coureur.

ARTICLE 7 - Temps Maximum autorisé et Barrières horaires

Pour toutes les courses, des barrières horaires sont déterminées de telle manière que chaque concurrent puisse rejoindre la ligne d'arrivée dans des conditions acceptables.

Courses	Horaire de départ	Barrières horaires	Temps après départ	Distance après départ
ULTRA BVT	04H00	08H00	04H00	21 kms
		12H00	08H00	38 kms
		13H00	09H00	43 kms
		17H00	13H00	60 kms
EXTRA BVT	06H00	10H00	04H00	21 kms
		14H00	08H00	38 kms
		15H00	09H00	43 kms
MARA BVT	07H00	11H00	04H00	21 kms
		15H00	08H00	38 kms
MAXI BVT	08H00	13H00		arrivée
MINI BVT	09H00	Pas de barrière horaire		
BABY BVT	10H00	Pas de barrière horaire		

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé. Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).
Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard et continuera sous sa propre responsabilité et en autonomie complète (attention le balisage pourra être déjà retiré).

ARTICLE 8 – Ravitaillement

La sablière : 4,5 kms : point d'eau pour tous
Cherves : 15 kms : ravitaillement complet pour Ultra, Extra, Mara et Maxi BVT
Les Hayes de Barnoux : 27 kms : ravitaillement complet pour Ultra, Extra et Mara BVT
La croix Montmain : ravitaillement complet pour Ultra et Extra
La ferme du Creux : ravitaillement complet pour Ultra et Extra
Col de St Bonnet : 74 kms : point d'eau pour Ultra
Arrivée : ravitaillement complet pour tous, repas offert pour ULTRA et EXTRA
ATTENTION, les ravitaillements sont très espacés et le BABY BVT et le MINI BVT n'ont aucun ravitaillement, si ce n'est un point d'eau.

Une buvette-buffet vous sera proposée à l'arrivée avec un barbecue géant tenu par les cuisiniers en chef de l'UBVT.
Une vente sera également proposée :

10.00€ à l'inscription
12.00€ sur place

Le repas sera offert aux traileurs de l'ULTRA BVT et de l'EXTRA BVT.

ARTICLE 9 - Parcours, sécurité des coureurs et horaires

À tout moment, l'organisation du Beaujolais Village Trail se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves inscrites dans cette course. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou pour tous cas de force majeure (aucun remboursement ne pourra alors être demandé).
L'organisation peut être amenée à modifier le tracé et la distance prévus à l'origine, en privilégiant des portions de route plus nombreuses, ceci afin de permettre aux participants de courir quelles que soient les conditions météo et en toute sécurité (en respectant l'arrêté préfectoral).

ARTICLE 10 - Matériel

Le matériel suivant est obligatoire :

- 1 litre d'eau au départ
- 1 couvre-chef
- 1 téléphone portable chargé
- Gobelet
- Sifflet pour ULTRA
- Couverture de survie pour ULTRA
- Bâtons autorisés à partir du Maxi BVT

ARTICLE 11 - Droits à l'image

Par sa participation à l'Ultra Beaujolais Villages Trail, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de toutes ses courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

ARTICLE 12 - CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse complète.

ARTICLE 13 – Inscription

L'inscription se fait par Internet uniquement.

Une photocopie de votre Licence (FFA) ou un certificat médical de moins d'un an à la date de la course spécifiant une non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire.

Des remises seront accordées en fonction de la date d'inscription :

- **Jusqu'au 31/12/2023 ➔ remise accordée 30%**
- **Du 1er janvier au 29/02/2024 ➔ remise accordée 15%**
- **Du 01/03/2024 au 07/06/2024 ➔ tarif en vigueur**
- **Inscription le jour même ➔ + 10%**

La participation aux frais d'organisation est de :

Courses	Distance	Tarif			
		jusqu'au 31/12/2023 **Remise 30%** (hors frais de gestion)	**01/01/2024 au 29/02/2024** **Remise 15%** (hors frais de gestion)	**01/03/2024 au 07/06/2024** (hors frais de gestion)	**Jour de la course** **+ 10%**
ULTRA BVT	84 kms	66.50€	80.75€	**95.00€**	104.50€
EXTRA BVT	63 kms	52.50€	63.75€	**75.00€**	82.50€
MARA BVT	42 kms	35.00€	42.50€	**50.00€**	55.00€
MAXI BVT	26 kms	21.00€	25.50€	**30.00€**	33.00€
MINI BVT	13 kms	14.00€	17.00€	**20.00€**	22.00€
BABY BVT	9 kms	10.50€	12.75€	**15.00€**	16.50€
DEFI CRET MORION	3 heures de course	10.50€	12.75€	**15.00€**	16.50€
	5 heures de course	17.50€	21.50€	**25.00€**	27.50€
	9 heures de course	24.50€	29.75€	**35.00€**	38.50€

NOUVEAUTE

OBJECTIF + :

Le traileur est un sportif compétitif qui va de l'avant et ne recule devant rien ! Ainsi, il est toujours plein d'enthousiasme et prêt à relever de nouveaux défis.

Pour se faire, il y a cette année la possibilité de prendre le départ d'une course **au-dessus de son niveau** et en fonction de sa forme, s'il ne pense pas pouvoir la réaliser, il pourra basculer sur une distance plus courte, et il aura alors un remboursement de la différence des deux courses.

Cet objectif ne pourra être possible que sur les courses de grande distance ULTRA, Extra et MARA BVT.

TOUS UNIS POUR LEANDRO

Pour chaque dossard vendu, 1 euro sera reversé à l'association « Tous Unis pour Leandro ». Leandro est un enfant du village atteint d'une maladie orpheline.

ARTICLE 14 – Remboursement

Conditions de remboursement en cas d'annulation de la course :

- Avant le 8/02/2024, soit 4 mois avant la course : 50 % du montant est remboursé.
- Entre le 8/02/2024 et le 8/04/2024, soit entre 4 mois et 2 mois avant la course : 30%.
- Entre le 8/04/2024 et le 8/05/2024, soit entre 2 mois et 1 mois avant la course : 20%.
- A partir du 8/05/2024, il n'y aura plus de remboursement prévu en cas d'annulation de la course.

Conditions de remboursement en cas de blessure :
En cas de blessure d'un coureur inscrit avant l'épreuve, un remboursement sera envisageable (ce qui veut dire peut-être, mais pas sûr) uniquement sur présentation d'un certificat médical dans les 15 jours. Les frais d'inscription en ligne ne seront en aucun cas remboursés.
Le remboursement envisageable sera total (hors frais d'inscription) ou partiel en fonction de la date de la blessure, et sur décision d'une commission. En effet, cela dépendra des frais déjà engagés par l'organisation (secours, chronométrage, dossards, …). Le remboursement envisageable pourra éventuellement se faire par l'offre d'un dossard pour l'édition suivante sur une distance équivalente.

ARTICLE 15 – Récompenses

Seront récompensés à l'issue de la course les 3 premiers au scratch chez les hommes et chez les femmes pour chaque course. Il n'y aura pas de récompense par catégorie.
Un challenge sera remis à l'équipe la plus représentée.

La remise des prix aura lieu à partir de 14h00 pour chaque course le samedi 8 Juin 2024

BONNE COURSE A TOUS, UN MYTHE EST NE …….

Mr DELAVELLE Eric,
Président UBVT